

Bornes de recharge : le SEDI franchit la barre des 50 !

Le réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques en Isère poursuit son déploiement ! Le SEDI, la commune de Saint Antoine l'Abbaye et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté inaugureront samedi 9 septembre à 11h30 la 50^e borne installée en Isère, sur le parking le Bourg à Saint Antoine l'Abbaye.

Le SEDI, acteur essentiel de la mobilité durable en Isère

7 millions de bornes de recharge pour véhicules électriques en 2030 : c'est l'objectif ambitieux fixé par la loi sur la croissance verte en août 2015. Face à la carence d'initiative privée en la matière, l'État a lancé un dispositif d'aide aux collectivités qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure. En Isère, c'est le SEDI, fort de son expérience en matière de transition énergétique, qui a décidé de prendre toute sa part dans la réalisation de l'objectif national. En partenariat avec l'ADEME et les collectivités iséroises, il déploie un réseau public de bornes de recharge qui maille le département à raison d'**une borne tous les 10 kilomètres**.

9 bornes pour le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

6 bornes de recharge accélérée sont déjà installées et en fonction, à L'Albenc, Cognin-les-Gorges, Saint-Quentin-sur-Isère, Vinay, Saint-Hilaire-du-Rosier et Saint Antoine. 2 autres seront mises en service prochainement à Pont-en-Royans et à Saint-Romans. À Saint-Marcellin, c'est une borne de recharge rapide qui sera implantée.

La borne de Saint Antoine l'Abbaye a coûté environ 11 000 euros, branchements compris. Elle a été financée par le SEDI et l'ADEME à hauteur de 85 %, les 15 % restants étant pris en charge par la commune et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. Facile et rapide d'accès, la borne est située sur le parking le Bourg, à proximité immédiate du centre du village et de l'abbaye.

Adresse

Parking le Bourg
38160 Saint Antoine l'Abbaye
Coordonnées GPS :
45°10'27.5"N 5°13'07.7"E

Contact : Isabelle MIARD - 04 58 17 17 15

Les bornes du SEDI en pratique

Le SEDI déploie 2 types de bornes : des bornes de recharge dite accélérée, capables de délivrer jusqu'à 22 kW et de recharger une voiture électrique en environ 1 heure (selon les modèles), et des bornes de recharge dite rapide, qui délivrent jusqu'à 43 kW et permettent de se recharger 2 fois plus vite.

Pour accéder au service, rien de plus simple ! Il suffit de commander gratuitement son badge de recharge sur www.sedi.fr pour bénéficier du tarif attractif de 3 euros. Pour les utilisateurs occasionnels, il est également possible de se recharger par carte bleue sans contact ou grâce à son smartphone (QR Code).

Le badge de recharge du SEDI donne accès au **réseau eborn**, qui regroupe la Haute-Savoie, la Drôme, l'Ardèche et les Hautes-Alpes et qui comprendra fin 2017 **plus de 800 bornes de recharge**.

